

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-13 24SGADL0082

SEANCE DU
27 JUIN 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 52
<u>Date de convocation :</u> 21 juin 2024
<u>Date d'affichage :</u> 28 juin 2024

<u>OBJET :</u> Société publique Locale "Sud Bourgogne Aménagement" - Vente de parts à la commune du Breuil

<u>Nombre de Conseillers ayant pris</u> <u>part au vote : 68</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>pour : 68</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> <u>0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant</u> <u>abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u>
• ayant donné pouvoir : 16 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

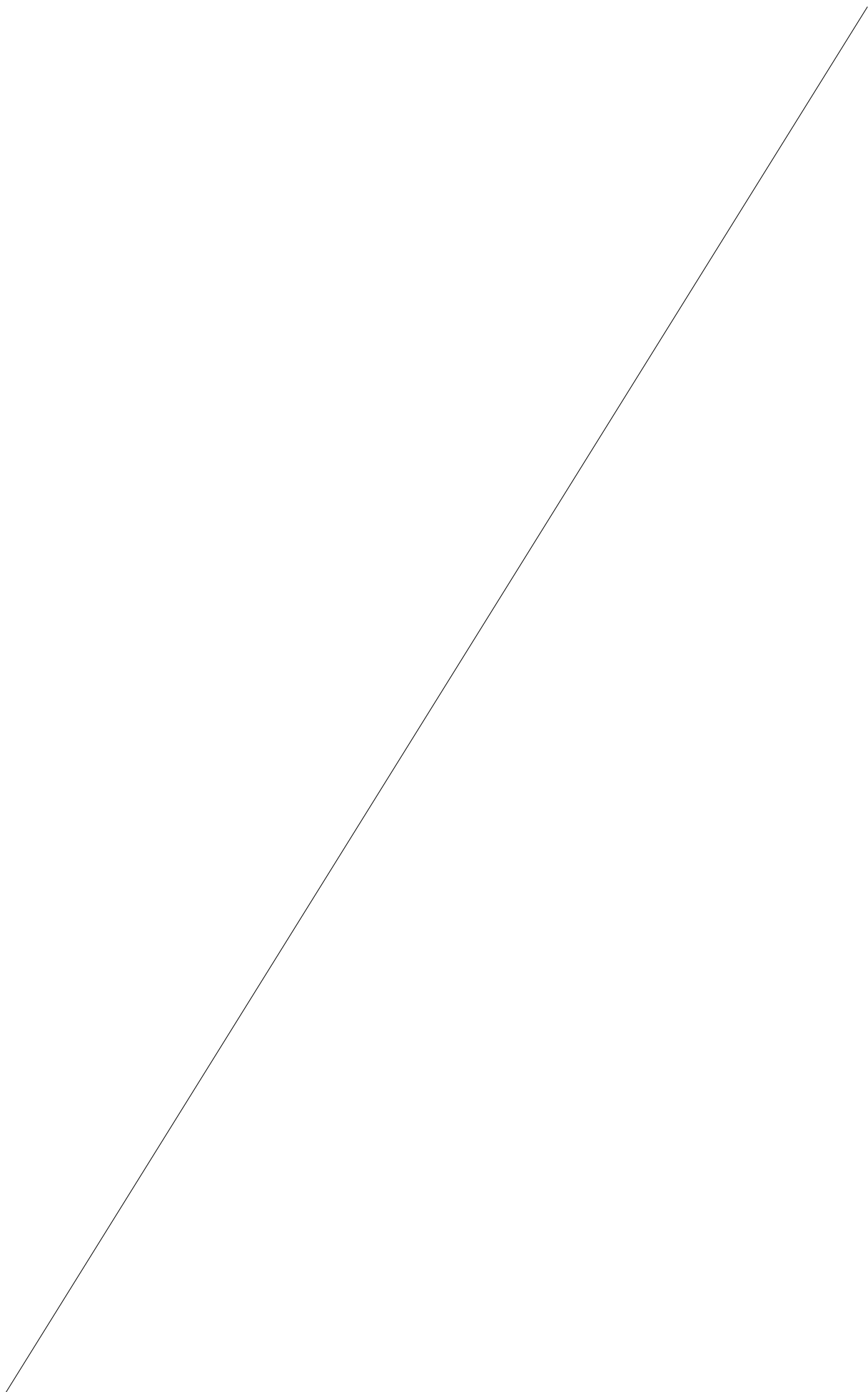
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1524-1 à L.1524-5 relatifs aux Sociétés Publiques Locales (SPL),

Vu les statuts de la société publique locale (SPL) « Sud Bourgogne Aménagement »,

Vu la délibération du 28 juin 2018 du Conseil de Communauté de la CUCM approuvant la constitution de la SPL Sud Bourgogne Aménagement et l'entrée au capital de cette société de la CUCM,

Considérant la demande d'acquisition d'une action de la SPL Sud Bourgogne Aménagement formulée par la commune du Breuil en date du 24 mai 2024,

Vu l'agrément accordé par la SPL consécutivement à cette demande,

Le rapporteur expose :

« La SPL Sud Bourgogne Aménagement, dont le siège social est situé au 12 RUE ALFRED KASTLER 71530 FRAGNES-LA-LOYERE, a été créée par la Communauté d'agglomération Le Grand Chalons, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, le Département de Saône-et-Loire et quelques communes afin de mener à bien des projets d'aménagement et des opérations de construction et de réhabilitation.

A ce titre, et conformément à la délibération du conseil de communauté du 28 juin 2018, la CUCM a souscrit une participation au capital social de cette société qui correspond à 36 actions, soit 36 000 €.

La commune du Breuil a manifesté son intention d'entrer au capital social de cette société en se portant acquéreur d'une des actions qui appartiennent à l'heure actuelle à la Communauté Urbaine.

La cession de cette action à la commune du Breuil permettrait en effet de faciliter le recours par cette commune aux services de la SPL Sud Bourgogne Aménagement

Elle a donc sollicité la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour savoir si cette dernière serait d'accord sur le principe d'une vente d'une action unique.

La Communauté Urbaine étant disposée à consentir à cette cession, elle a, conformément à l'article 14 des statuts, demandé l'agrément de la SPL sur cette transaction.

Cet agrément a été obtenu du conseil d'administration de cette société le 31 mai 2024.

Il vous est donc demandé d'approuver la cession d'une action de la SPL « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Breuil en contrepartie du versement d'un prix de 1 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver la vente d'une action du capital social de la société publique locale « Sud Bourgogne Aménagement » à la commune du Breuil en contrepartie d'un prix fixé à 1 000 €.
- D'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer tous les documents permettant de rendre effective cette cession.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a light gray background.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'M' that are interconnected. The signature is written on a light gray background.